Niveau(x) d'enseignement: 7 Numéro EDUQ : 9570593
Centre d'intérêt: 120

Conseil du patronat du Québec.

L'enseignement collégial au Québec, vingt-cinq ans après : mémoire soumis à la Commission de l'éducation de l'Assemblée nationale du Québec / Conseil du patronat du Québec. -- [Montréal] : Le Conseil, 1992.
21 p. ; 28 cm.

Titre du départ. Notes bibliogr. au bas des p.

Descripteur(s): Réforme scolaire * Politique gouvernementale * Formation générale * Formation professionnelle * Financement * Mémoire * Collégial (Ordre d'enseignement)

Les commentaires du Conseil du patronat, exprimés dans le présent mémoire, portent sur l'enseignement général, l'enseignement technique et le financement du réseau collégial, public et privé.

---

95 70593

0-34m
2e copie

15 M

CONSEIL DU PATRONAT DU QUÉBEC

CENTRE DE DOCUMENTATION COLLÉGIALE
1111, rue Lapierre
Lasalle (Québec) H8N 2J4

L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL AU QUÉBEC, VINGT-CINQ ANS APRÈS

MÉMOIRE SOUMIS À LA COMMISSION DE L'ÉDUCATION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

OCTOBRE 1992

J' Recu le OCT - 8 1992

X07037341

CONSEIL DU PATRONAT DU QUÉBEC

L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL AU QUÉBEC, VINGT-CINQ ANS APRÈS

MÉMOIRE SOUMIS À LA COMMISSION DE L'ÉDUCATION DE
L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

OCTOBRE 1992

• • • • • •

INTRODUCTION

PARTIE I: L'enseignement général

1. les connaissances fondamentales requises
2. renforcer les mécanismes d'évaluation des apprentissages

PARTIE II: L'enseignement technique

1. l'enseignement général et l'enseignement technique au sein des mêmes établissements: une cohabitation possible
2. la pertinence des objectifs de l'enseignement technique et la mise à jour des programmes: une préoccupation constante
3. la nécessaire harmonisation des programmes entre le secondaire et le collégial et le collégial et l'université
4. la reconnaissance des acquis: une approche à institutionnaliser davantage
5. le décrochage scolaire: accroître le taux de réussite
6. les stages: à développer davantage
7. les liens école-travail: pour un Centre de liaison cégeps-industries

PARTIE III: Le financement du réseau collégial, public et privé

CONCLUSIONS

• • •

CONSEIL DU PATRONAT DU QUÉBEC

L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL AU QUÉBEC, VINGT-CINQ ANS APRÈS

MÉMOIRE SOUMIS À LA COMMISSION DE L'ÉDUCATION DE
L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

OCTOBRE 1992

• • • • • •

INTRODUCTION

La disponibilité d'une main-d'oeuvre bien formée et compétente, préparée à relever les nombreux défis qu'implique l'action à tous les niveaux de l'entreprise, compte certainement parmi les principaux facteurs qui contribuent au succès de nos entreprises. À ce titre, l'enseignement collégial joue un rôle déterminant.

L'intérêt que porte le Conseil du Patronat du Québec (C.P.Q.) à l'enseignement collégial a trait tant à la qualité de l'enseignement général dont doute un nombre important de nos membres, qu'à la qualité de la formation technique. En effet, sans remettre en question ce niveau d'enseignement, il y a matière à interrogations.

Par ailleurs, "d'une manière générale, l'effectif des programmes professionnels au collégial diminue d'année en année (...) il se situe actuellement à quelque 45% de l'effectif régulier des cégeps".(1) Ce n'est pas ce qu'on avait prévu lors de la mise sur pied du réseau collégial.

Ce sont, pour l'essentiel, ces préoccupations qui ont incité le C.P.Q. à participer à la consultation générale de la Commission de l'éducation de l'Assemblée nationale du Québec à l'occasion du 25e anniversaire de l'adoption de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel du Québec.

Les commentaires exprimés dans le présent mémoire porteront sur l'enseignement général, l'enseignement technique et le financement du réseau collégial, public et privé.

---

(1) Vers l'an 2000, les priorités de développement de l'enseignement collégial, Document de consultation, Conseil des collèges, juin 1990, p. 46.

PARTIE I: L'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

L'importance de donner une solide formation de base à tous les élèves n'est plus aujourd'hui remise en question. Qu'il s'agisse de la maîtrise de la langue, des habiletés mathématiques, de la culture scientifique et technologique, de la connaissance des structures sociales et économiques ou de la formation littéraire, tout cela fait partie du bagage de préparation générale des cégépiens pour satisfaire les exigences tant de développement personnel que d'un marché du travail en mutation constante, sans compter qu'une formation générale adéquate permettra à chacun et chacune de changer de carrière deux ou trois fois dans sa vie, sans trop de difficulté.

Voilà donc pourquoi on doit être bien préparé avant toute spécialisation technique: il est en effet toujours plus difficile pour les adultes de combler des connaissances de base déficientes.

En somme, l'enseignement général, bien qu'il soit de nature universelle, ne peut pas être déconnecté des exigences du marché du travail. Ce dernier, en retour, a un impact sur la détermination des habiletés de base et des compétences.

1. Les connaissances fondamentales requises

Pour les jeunes cégépiens, une première condition sine qua non pour lever les obstacles à l'employabilité est donc aujourd'hui plus que jamais une formation générale adéquate que réclament de plus en plus les entreprises. Cette formation requiert:

- **des habiletés de base**, comme savoir lire et écrire, connaître l'arithmétique et les mathématiques, savoir s'exprimer et écouter;
- **des habiletés de la pensée**, comme savoir prendre des décisions, résoudre des problèmes, apprendre et raisonner, et avoir une pensée créatrice;
- **des qualités personnelles**, c'est-à-dire la responsabilité invidivuelle, l'estime de soi, la sociabilité, l'intégrité et la discipline;
- **un sens moral et éthique véritable**, tant à l'égard des valeurs individuelles que des valeurs collectives.

Une deuxième condition nécessaire à l'employabilité actuelle et future des travailleurs repose sur ce que le récent rapport de la Commission américaine pour l'acquisition des aptitudes a appelé "un certain savoir-faire au travail". Ce savoir-faire est déterminé en fonction de cinq compétences. Ainsi, les travailleurs efficaces pourront utiliser avec profit:

- **les ressources**, en répartissant judicieusement le temps, l'argent, l'espace, les matières et le personnel;
- **les habiletés interpersonnelles**, par le travail d'équipe, en éduquant les autres, en servant des clients, en faisant preuve de leadership, en négociant et en travaillant bien avec des personnes de cultures différentes;
- **l'information**, en faisant la cueillette et l'évaluation de statistiques, en organisant et en gardant à jour les dossiers, en interprétant et en communiquant et en utilisant l'ordinateur pour traiter l'information et les données;
- **les systèmes**, en ayant une bonne connaissance des systèmes organisationnels, sociaux et technologiques, en contrôlant et en corrigeant la performance et en mettant au point ou en améliorant des systèmes;
- **la technologie**, en sélectionnant les équipements et les outils, en appliquant la technologie à des tâches spécifiques et en maintenant et en réparant l'équipement et les outils.

Ce sont là des compétences génériques de deux ordres que requièrent toutes les industries et qui sont nécessaires à bien des échelons d'une carrière. Ce type de compétence devient de plus en plus important, comme le démontrait une étude de Towers Perrin réalisée en 1991 qui concluait que <u>la raison traditionnellement invoquée pour rejeter un candidat à un poste de débutant, soit le manque d'expérience, a été supplantée par l'inaptitude à écrire et à s'exprimer correctement.</u>

2. <u>Renforcer les mécanismes d'évaluation des apprentissages</u>

Mais si l'on s'entend sur les connaissances générales aujourd'hui requises des cégepiens, encore faut-il des mécanismes d'évaluation des apprentissages.

Le C.P.Q. est tout à fait d'accord avec le Conseil des collèges pour qui "on doit évaluer pour améliorer, gérer et rendre compte"(2). Il faut en outre non seulement évaluer les programmes, mais aussi les professeurs, l'apprentissage des élèves et même les établissements.

Il faut d'abord reconnaître qu'au cours des dernières années, les collèges ont instauré certains mécanismes d'évaluation des apprentissages. En effet, chaque collège rend maintenant compte à la Commission de l'évaluation du Conseil des collèges notamment de sa façon de mettre en oeuvre sa politique d'évaluation des apprentissages. Cependant, ce contrôle est-il réellement efficace? Il y a certes lieu de se poser des questions.

Plusieurs croient en effet que des mécanismes d'évaluation plus réalistes doivent être mis en oeuvre. Des mécanismes d'évaluation auxquels ne pourront se soustraire ni les départements ni les professeurs. Ainsi, il est pour le moins discutable que des professeurs "estiment ne pas avoir à répondre de leurs activités d'évaluation à moins qu'il y ait plainte formelle d'un élève et, encore là, la convention collective garantit au professeur mis en cause le droit d'être membre du comité de révision de notes. De telles situations n'ont rien pour rassurer l'opinion publique ni pour attester, hors de tout doute raisonnable, que l'évaluation des apprentissages a été faite avec rigueur, fiabilité et équité"(3).

Pourquoi donc ne pas renforcer les mécanismes d'évaluation <u>externes</u>, voire même envisager un système d'accréditation comme il en existe dans de nombreux pays, notamment aux États-Unis?

Le mandat d'un tel organisme d'accréditation externe consisterait essentiellement à porter un jugement sur la qualité tant de la formation préuniversitaire que de la formation technique au collégial. Cette "qualité" tiendrait compte de plusieurs critères, comme les compétences des étudiants après avoir accédé à des études universitaires ou au marché du travail, l'organisation et l'administration des programmes, l'admission et la rétention des

---

(2) L'enseignement collégial: des priorités pour un renouveau de la formation, Conseil des collèges, 1992, p. 263.
(3) Ibid. p. 261-262.

étudiants, le contenu et l'équilibre du programme d'études, les ressources financières, etc.

Ce qui ferait la force d'un tel organisme, ce serait son indépendance vis-à-vis des institutions d'enseignement et le fait que ses conclusions seraient rendues publiques. Ce serait, selon le C.P.Q., un "sceau" de garantie de la qualité du DEC tant auprès des professeurs d'université que des employeurs.

En somme, selon le C.P.Q., les entreprises ne remettent pas en question le niveau d'enseignement général au collégial, mais elles souhaitent une meilleure qualité, un meilleur produit, et des mécanismes d'évaluation appropriés pour y arriver.

PARTIE II: L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

Les nombreux sondages effectués à ce jour quant à la qualité de l'enseignement technique dispensé au collégial, révèlent que les employeurs sont généralement satisfaits du niveau de compétence des titulaires d'un diplôme.(4) Bien sûr, on souhaite toujours des améliorations quant à la connaissance du français et de l'anglais écrits et parlés, quant à la capacité d'analyse des jeunes diplômés ou encore quant à la maîtrise des nouvelles technologies. Mais dans l'ensemble, les cégeps ont réalisé beaucoup de progrès quant à la qualité de l'enseignement technique, même si le jugement du Conseil des collèges est un peu plus sévère puisque selon ce dernier, "la qualité actuelle de la formation technique paraît insuffisante pour répondre aux nombreux défis posés par le développement économique, scientifique et technologique, social et culturel du Québec, défis et enjeux qui convergent vers une exigence primordiale: l'amélioration de la compétence de la main-d'oeuvre".(5)

---

(4) Recueil de données concernant la satisfaction des employeurs de diplômés des programmes techniques de DEC pour l'ensemble du réseau collégial: connaissances, habiletés pratiques, attitudes à l'égard du travail. Enquête réalisée par la Direction des études sur l'emploi et les carrières de la Direction générale de la recherche et du développement du ministère de l'Éducation du Québec avec la participation du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, mars 1992.

(5) Op. cit., L'enseignement collégial: des priorités pour un renouveau de la formation, p. 184.

Signalons par ailleurs que les évaluations des entreprises varient selon qu'il s'agit des grandes entreprises ou des PME. Pour ces dernières, le jeune diplômé doit être capable de remplir immédiatement ses fonctions avec un minimum de supervision. La grande entreprise, quant à elle, trouve tout naturel de parfaire les connaissances techniques du jeune diplômé: elle sera cependant très exigeante sur le plan des connaissances fondamentales.

Comme on ne peut cependant pas former des diplômés en fonction des besoins des PME ou des grandes entreprises, le défi des collèges consiste à décerner un DEC qui puisse satisfaire toutes les entreprises, sans pour autant pénaliser l'étudiant. La réalisation de ce défi appelle les réflexions suivantes:

1. L'enseignement général et l'enseignement technique au sein des mêmes établissements: une cohabitation possible

   Le fondement de la coexistence des cours d'enseignement général et d'enseignement technique au sein d'un établissement collégial peut se résumer en un seul mot: polyvalence.

   L'objectif premier de la Commission Parent était en effet de faire en sorte que tous les élèves, qu'ils se destinent à l'université ou au marché du travail, reçoivent une formation commune constituée de cours de philosophie, de français, d'anglais et d'éducation physique, à laquelle s'ajouteraient des cours de spécialisation et des cours complémentaires.

   La Commission Parent prévoyait de plus que les deux tiers des étudiants s'orienteraient vers les programmes techniques et l'autre tiers vers les programmes préuniversitaires.

   C'est exactement le contraire qui s'est produit. "En 1989-1990, on dénombrait 69 184 élèves au secteur technique, soit une diminution de 9062 élèves depuis 1985-1986; de 1984 à 1989, le secteur préuniversitaire a augmenté son effectif de près de 2000 élèves pendant que le secteur technique enregistrait une diminution de près de 13 000 élèves. De 1980 à 1989, le pourcentage d'élèves inscrits au technique a diminué constamment, passant de 51% à 44%.

De plus, la proportion des élèves qui choisissent le secteur technique à l'entrée au collégial est bien inférieure; par exemple, seulement 35% de la cohorte des élèves entrés au collégial en 1986 se sont inscrits dans les programmes de la formation technique. Enfin, cette diminution est fort inégale et elle a touché assez substantiellement plusieurs programmes."(*)

Peut-on établir une relation entre cet objectif de polyvalence, c'est-à-dire l'acquisition d'une formation fondamentale durant la formation technique d'un étudiant, la diminution des effectifs au secteur technique et le niveau élevé de décrochage scolaire?

La réponse ne va pas de soi et de nombreuses études réalisées à ce jour montrent à quel point cette question est complexe. Les facteurs associés à l'échec et à l'abandon au collégial sont en effet très variés, qu'il s'agisse d'une préparation insuffisante au secondaire, du contexte socio-économique de chaque étudiant ou d'un manque d'orientation et d'encadrement des étudiants à leur arrivée au cégep.

Mais les questions suivantes demeurent pertinentes, même si elles peuvent sembler contradictoires: en élargissant la formation de base pour les étudiants qui veulent s'orienter vers le secteur technique, ne court-on pas le risque de provoquer encore plus d'abandons et d'échecs avec des programmes que l'on qualifie déjà de trop chargés? Ne devrait-on pas fixer un niveau de formation générale adéquat avant de permettre aux étudiants du collégial de s'engager dans les filières techniques? Les compétences langagières, un certain niveau de connaissance des mathématiques, etc. ne devraient-ils pas être acquis préalablement à l'enseignement technique proprement dit?

Ces questions sont d'autant plus pertinentes qu'elles trouvent écho au Conseil des collèges et au Conseil supérieur de l'éducation. Pour le Conseil des collèges, "l'une des caractéristiques fondamentales de l'enseignement collégial tel qu'il a été conçu à la fin des années 60 consiste à avoir confié à une même institution postsecondaire un enseignement professionnel et un enseignement préuniversitaire, puis d'avoir voulu assurer à l'enseignement

---

(*) L'enseignement collégial: des priorités pour un renouveau de la formation, Conseil des collèges, 1992, p. 194.

professionnel une perspective plus large que celle de la spécialisation technique. C'est ainsi qu'on a, à la suite du rapport Parent, décidé qu'un bloc de culture générale serait commun à tous les programmes, tant professionnels que généraux (...) Or, beaucoup d'élèves du secteur professionnel (et parfois même certains professeurs) ont du mal à voir la pertinence des cours obligatoires de français, de philosophie et d'éducation physique. On se demande périodiquement si ces cours doivent être maintenus tels quels dans ces programmes et s'ils doivent nécessairement être les mêmes pour les élèves du secteur général et du secteur professionnel".(7)

Le Conseil supérieur de l'éducation, pour sa part, critique également cette approche et met en doute "la pertinence de continuer de modeler l'organisation de la formation technique sur celle du secteur préuniversitaire".(8)

Ne serait-il pas opportun, face à ces critiques, de mieux adapter le bloc de culture générale à la réalité des programmes et des clientèles visées?

Ainsi, la cohabitation de l'enseignement général et de l'enseignement technique au sein des mêmes établissements serait beaucoup moins critiquée que ce n'est le cas aujourd'hui.

2. La pertinence des objectifs de l'enseignement technique et la mise à jour des programmes: une préoccupation constante

La pertinence des objectifs de l'enseignement technique au collégial dépend dans une large mesure du contenu technique des programmes en relation avec les exigences des industries.

Depuis la création des "centres spécialisés" du meuble, du textile, de la mode, etc., le contenu des programmes de l'enseignement technique cadre davantage avec les besoins de l'industrie et fait moins l'objet de critiques

---

(7) Vers l'an 2000, les priorités de développement de l'enseignement collégial, Document de consultation, Conseil des collèges, juin 1990, p. 47.
(8) En formation professionnelle, l'heure d'un développement intégré, Conseil supérieur de l'éducation, 1991, p. 136.

de la part des industries. Pourquoi? Simplement parce que ces dernières ont été de plus en plus impliquées dans l'élaboration des programmes spécifiques. De façon générale d'ailleurs, "une approche par compétences devrait retenir, comme objets de formation, les compétences spécifiques à l'exercice d'une profession et les reproduire dans un programme et des cours. Cela requiert l'analyse de la situation de travail, donc des liens avec l'entreprise, et la définition des buts de formation et des compétences à développer."(9)

Une formation technique pertinente, dans un contexte de changements technologiques rapides, requiert cependant un processus constant de révision des programmes. Les entreprises ne doivent pas seulement être présentes lors de la création d'un programme: elles doivent garder l'oeil ouvert sur l'évolution de ce programme, au fil des années.

Des mécanismes pour ce faire doivent donc être mis sur pied.

3. La nécessaire harmonisation des programmes entre le secondaire et le collégial et le collégial et l'université

Une revue des divers programmes de formation professionnelle peut donner à penser qu'il y a continuité entre les programmes qu'offrent le secondaire et le collégial. "En réalité, il n'en est rien. Par leur visée, leur structure et les groupes qu'elles desservent, la formation professionnelle secondaire et la formation technique collégiale diffèrent profondément. Leur évolution respective a donné lieu à des sous-systèmes qui ne communiquent pas entre eux naturellement et qui occasionnent plutôt la juxtaposition et l'enchevêtrement."(10)

---

(9) Le défi de la formation professionnelle des jeunes, une analyse prospective du C.P.Q., septembre 1991, p. 9.

(10) Une meilleure articulation du secondaire et du collégial: un avantage pour les étudiants, Conseil supérieur de l'éducation, Avis au ministre de l'Éducation et ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, 1989.

Ainsi, par exemple, le titulaire d'un DEP (formation professionnelle concentrée, dispensée au secondaire) peut difficilement être admis à poursuivre un DEC (formation technique collégiale d'au moins six sessions ou trois ans). En effet, selon la logique du système, on s'inscrit à l'un ou à l'autre.

Autre exemple: le titulaire d'un DEP, sans diplôme d'enseignement général du secondaire, ne peut pas accéder à 105 des 132 programmes techniques du collégial.

Par ailleurs, lorsqu'on met en parallèle les principaux programmes des nouvelles filières de la formation professionnelle au secondaire et les programmes techniques du collégial, on découvre une gamme d'affinités très diversifiée. Regroupés selon les 23 secteurs d'enseignement professionnel au secondaire, les programmes des deux ordres d'enseignement sont 1) tantôt fortement, 2) tantôt moyennement, 3) tantôt faiblement complémentaires ou en affinité, 4) et dans un grand nombre de cas, il n'y a aucune correspondance.

Ainsi, dans douze secteurs de formation professionnelle au secondaire, il se trouve des programmes présentant des complémentarités assez prononcées avec ceux du collégial. Il s'agit des secteurs suivants: administration; commerce et secrétariat; agrotechnique; alimentation; hôtellerie et restauration; bois et matériaux connexes; chimie appliquée et environnement; électrotechnique; imprimerie; mécanique de bâtiment; métallurgie; pêche; production textile et habillement; santé et services sociaux.

D'autres secteurs ne regroupent que des programmes en affinité moyenne ou faible. Ce sont: les arts appliqués; le dessin technique; la fabrication mécanique; la foresterie, le sciage et le papier; la mécanique d'entretien industrielle; les travaux de génie et les mines.

Enfin, il y a les secteurs de l'un ou l'autre ordre d'enseignement qui n'ont aucune affinité.

Programmes techniques sans affinité entre les deux ordres d'enseignement (11)

Secondaire: Construction, équipement motorisé, protection civile, soins esthétiques, transport.

Collégial: Dans la famille des arts: la musique, le théâtre, l'art et la technologie des médias.
Tous les programmes de la famille des techniques dites "humaines": techniques auxiliaires de la justice, d'éducation en service de garde, d'éducation spécialisée, de recherche, enquête et sondage, de travail social, d'intervention en loisir, de la documentation. Dans la famille des techniques physiques: techniques de chimie industrielle, d'aménagement du territoire, maritimes, du textile, de pilotage, d'entretien d'aéronefs, la technologie physique, les techniques d'assainissement et de sécurité industriels.
Dans la famille des techniques biologiques: techniques dentaires, de denturologie, de l'acupuncture, de la diététique, l'ensemble des techniques médicales et paramédicales et la technologie alimentaire.

Cet examen des programmes de formation professionnelle, tant au secondaire qu'au collégial, fait donc ressortir la nécessité d'une articulation particulièrement soignée entre les deux ordres d'enseignement. La Fédération des cégeps et la Fédération des commissions scolaires se sont d'ailleurs déjà dites d'accord avec un meilleur arrimage entre ces deux ordres d'enseignement.

Par ailleurs, on constate que certaines commissions scolaires et certains cégeps offrent des programmes similaires, tout comme certains cégeps entre eux. Par conséquent, il serait judicieux de faire un effort de rationalisation pour réduire les duplications inutiles et donc les coûts.

---

(11) Ibid., p. 55 et 99.

Quant à une meilleure articulation entre le collégial et l'université, elle est également nécessaire, tant pour l'enseignement préuniversitaire que pour l'enseignement technique, environ 20% des étudiants du secteur technique collégial poursuivant leurs études à l'université. Bien qu'il ne soit pas facile de démontrer l'existence de chevauchements ou de dédoublements de contenus de programmes, le Conseil supérieur de l'éducation mentionne qu'on trouve des cours de psychologie et d'économique dispensés dans les divers collèges, dont le degré de complexité s'apparente à celui qu'on devrait retrouver à l'université.

Dans cette perspective, on doit souhaiter une collaboration accrue entre le collège et l'université, pour assurer une meilleure cohérence entre les deux ordres d'enseignement. En fait, depuis quelques années, plusieurs réalisations témoignent d'une volonté de coopération et de concertation entre collèges et universités en ce domaine. Citons entre autres la Charte de collaboration de l'enseignement supérieur adoptée en 1985 par les collèges de Drummondville, Shawinigan, Trois-Rivières et Victoriaville et l'Université du Québec à Trois-Rivières, ou encore la mise en oeuvre d'un enseignement intégré dans le domaine des communications entre le collège de Jonquière et l'Université du Québec à Chicoutimi.

4. <u>La reconnaissance des acquis: une approche à institutionnaliser davantage</u>

Il faut signaler les efforts soutenus au cours des années visant à implanter un système de reconnaissance des acquis au collégial. Ce système, en devenant de plus en plus opérationnel, satisfait une demande qui ne cesse de croître et place le Québec au rang de leader en la matière au Canada.

La reconnaissance des acquis se fonde sur cinq principes directeurs. Ces cinq principes développés aux États-Unis et que le Québec a également adoptés sont les suivants:

1. Un apprentissage est valable et mérite d'être crédité, quels que soient le lieu où il a été réalisé et la façon dont il a été effectué. La seule chose qui compte, c'est ce qui a été effectivement appris.

2. Lorsqu'il s'agit d'un acquis expérientiel, ce n'est pas l'expérience en elle-même qui est créditée, mais l'apprentissage auquel elle a donné naissance, ce qui a été appris par la voie de l'expérience.
3. Pour être crédité par un établissement scolaire, un apprentissage doit être mesurable et être du niveau de l'établissement concerné.
4. Les acquis de formation ne sont crédités qu'en référence aux cours et aux programmes dispensés par l'établissement qui octroie les crédits.
5. Il n'y a pas d'octroi de crédit sans intervention de spécialistes en la matière et de spécialités en mesure d'évaluation.(11)

Les données relatives à la reconnaissance des acquis montrent un progrès remarquable au Québec. En effet, le nombre de collèges qui offrent ce service a plus que triplé entre 1985 et 1989; le nombre de candidats ayant entrepris une démarche de reconnaissance des acquis a été multiplié par 14; il était de 2100 en 1989. De plus en plus de programmes et de disciplines sont touchés, particulièrement dans le secteur professionnel. L'offre de services se diversifie progressivement et de plus en plus d'adultes en bénéficient.

En établissement scolaire ou en dehors, les adultes "qui apprennent" acquièrent des compétences dont le Québec a besoin. Ce dernier ne peut pas se priver de certaines compétences pour la seule raison qu'elles ont été acquises hors du système scolaire. Et comme les pratiques d'embauche au Québec privilégient les compétences autorisées, c'est-à-dire reconnues par le système scolaire, l'institutionnalisation de la reconnaissance des acquis était nécessaire.

Souhaitons que cette pratique de reconnaissance se développe toujours davantage tout en évitant les duplications entre les collèges, compte tenu des exigences financières.

---

(11) La reconnaissance des acquis au collégial, bientôt six ans, rapport d'évaluation, Ndia-Bintu Kayembe, Fonds pour l'implantation de la reconnaissance des acquis au collégial (F.I.R.A.C.), Fédération des cégeps, Document 21, janvier 1990, p. 32-33.

5. Le décrochage scolaire: accroître le taux de réussite

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science définit le taux de diplômation au collégial comme étant le rapport entre le nombre de diplômés et le nombre de ceux qui se sont inscrits au collégial au cours d'une période déterminée. Plus cette période est longue, plus les conclusions tirées peuvent être précises.

Le tableau suivant, qui date par ailleurs de plusieurs années, présente le taux de non-diplômation des étudiants inscrits au collégial pour les années 1980 et 1983.

Taux de non-diplômation des étudiants inscrits au collégial selon le type de formation pour les cohortes de 1980 et 1983(13)

Cohorte	Formation générale	Formation technique
1980	32%	42%
1983	37%	52%

Il est clair que le taux de non-diplômation est plus élevé dans le secteur de la formation technique que dans celui de la formation générale.

Plusieurs analyses relèvent les facteurs associés à l'échec et à l'abandon, entre autres la nécessité de revoir certaines exigences d'obtention du diplôme d'enseignement général au secondaire. Il y a aussi, par exemple, l'attrait du marché du travail où des emplois à temps partiel permettent aux jeunes de combiner travail et études, soit en raison d'obligations financières, soit en raison d'une préférence pour un style de vie leur assurant plus d'autonomie. L'étudiant qui consacre ainsi trop d'heures au travail à temps partiel risque de gruger le temps qu'il devrait consacrer à ses études, ce qui l'amène souvent à s'en désintéresser. Mais d'autres facteurs expliquent l'échec ou l'abandon scolaire: la faiblesse des services d'orientation

---

(13)Direction générale de l'enseignement collégial, ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, 1989.

offerts au niveau secondaire, qui résulte en une déception face au programme choisi et donc en beaucoup de mouvements d'un programme à l'autre; le manque d'encadrement et d'orientation professionnelle au niveau collégial; le manque de soutien dans le milieu familial; l'absence de modèle représentant le marché du travail; le recours à la drogue et à l'alcool en tant qu'exutoires; le manque de motivation; la faiblesse des connaissances de base dont l'origine remonte à l'enseignement primaire même, etc.

Le C.P.Q. est d'avis qu'il faut accroître le taux de réussite aux études collégiales, et les cégeps devraient à cet égard mettre en place une politique globale impliquant un ensemble de mesures, du type de celles suggérées par le Conseil supérieur de l'éducation.

Rappelons en effet que le Conseil supérieur de l'éducation, dans un récent avis (14), souligne qu'il revient aux collèges de créer de nouveaux produits mieux adaptés à des élèves qui ont des lacunes ou qui éprouvent des difficultés d'adaptation. Par exemple, des outils de dépistage, des services d'aide à l'orientation, des cours de transition, des sessions supplémentaires, des activités propédeutiques, etc.

6. Les stages: à développer davantage

Des rapprochements se sont opérés depuis quelques années entre les collèges et les entreprises, notamment par la création de quelque quinze centres spécialisés et par le développement de la formation sur mesure. Mais ces centres ne touchent qu'une partie des entreprises et les stages sont le plus souvent reliés aux programmes des cégeps. Il y a environ 130 programmes techniques et comme l'illustre le tableau suivant, la fréquence des stages varie grandement selon les familles techniques.

Les stages dans les cégeps (15)

	Programmes avec stages	Nombre de programmes
Technologies biologiques	25	41
Techniques physiques	6	46
Techniques humaines	9	9
Techniques de l'administration	2	16
Arts appliqués	4	21

(14) Les nouvelles populations étudiantes des collèges et des universités: des enseignements à tirer, Conseil supérieur de l'éducation, 1992, p. 73.
(15) Fédération des cégeps, 1989.

Il faut noter que les familles de programmes techniques reliés à l'industrie se distinguent nettement des autres familles par un nombre de stages peu élevé. Cela illustre d'une certaine façon l'écart qui sépare les collèges du monde du travail.

Pour le C.P.Q., il s'agit en premier lieu de gérer la diversité. En effet, les demandes de stages adressées aux entreprises, souvent du même type, ont plusieurs sources. Il y a la formation professionnelle au secondaire et au cégep, certains programmes universitaires et les programmes "d'employabilité" du ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle.

De toute évidence, il y a matière à une meilleure coordination, tant sur le plan régional que national. Il faut notamment une politique d'ensemble capable d'assurer un équilibre entre les capacités d'accueil de stagiaires par les entreprises et la demande de stages. S'il est normal qu'il existe plusieurs types de stages, il n'est pas souhaitable que les différents demandeurs de stages entrent en concurrence.

Dans cette perspective, il serait opportun que le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ), le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science (MESS) et le ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle (MMSRFP) adoptent une stratégie d'ensemble concernant les stages permettant de mieux coordonner sur le plan régional l'offre et la demande de stages, qu'il s'agisse du simple stage d'exploration professionnelle ou des stages d'alternance travail-école de longue durée.

Il faut rechercher également une meilleure communication entre les intervenants que sont les collèges, et en particulier le personnel enseignant, et le monde du travail sur le plan régional. Il s'agit notamment de dresser la liste des lieux de stages potentiels avec leurs caractéristiques et d'identifier les programmes de formation correspondants ainsi que les modalités d'encadrement des stagiaires, de diffuser l'information auprès des entreprises et des institutions d'enseignement, de favoriser l'implication de tous les partenaires du milieu et d'assurer une communication soutenue avec les secteurs industriels pertinents de la région.

Comme le dit le Conseil supérieur de l'éducation, "il ne semble pas nécessaire d'apporter de grandes justifications pour appuyer le développement de telles pratiques. Le besoin réside plutôt du côté des modalités concrètes d'application."(16)

Par ailleurs, en avril 1992, le C.P.Q. et la CEQ avaient déjà formulé une proposition conjointe au Ministre des Finances concernant un crédit d'impôt pour l'accueil de stagiaires dans les entreprises. Même si ce dernier n'a pas donné suite à cette recommandation, la CEQ et le C.P.Q. sont toujours d'avis que ce partenariat éducation et monde du travail doit être encouragé, notamment dans les PME où la situation économique difficile restreint souvent les capacités d'accueil de stagiaires. Si les entreprises font leur part en acceptant d'accueillir des stagiaires, elles devraient pouvoir inscrire les frais encourus au titre du crédit d'impôt à la formation.

7. Les liens école-travail: pour un Centre de liaison cégeps-industries

Le milieu des affaires voit dans le rapprochement significatif entre l'école et l'industrie le meilleur moyen de rehausser et de revaloriser la qualité de l'enseignement technique au collégial.

Certains points que nous avons soulignés précédemment suscitent des interrogations et provoquent l'inquiétude: la défaveur relative dont semblent être l'objet des secteurs techniques où les entreprises recruteront demain les techniciens dont elles auront besoin pour relever les défis que posent la mondialisation de l'économie et l'évolution technologique, le taux d'échecs et d'abandons trop élevé au sein d'une cohorte d'étudiants qui s'amenuise graduellement, la trop grande absence de la réalité du monde du travail et de la culture des entreprises dans la formation d'un grand nombre d'étudiants du secteur technique, sans compter une méconnaissance relative des mêmes réalités par certains enseignants du secteur technique, etc.

Ce n'est pas la première fois que ce constat est fait. (17)

---

(16) En formation professionnelle: l'heure d'un développement intégré, Conseil supérieur de l'éducation, 1991, p. 115.

(17) Commentaires soumis au Conseil des collèges dans le cadre de sa consultation: "Le cégep de demain: pouvoirs et responsabilités", Conseil du Patronat du Québec, mars 1984.

La nécessité d'un réel rapprochement entre cégeps et entreprises faisait d'ailleurs l'objet d'un colloque en mai 1989, une initiative conjointe de la Fédération des cégeps et du C.P.Q. Suite à ce colloque, le projet de création d'un Centre provincial de liaison et d'animation entre les cégeps et les entreprises, géré conjointement par la Fédération des cégeps et le C.P.Q., prenait corps.

Le Centre projeté visait notamment à assurer des liens étroits et suivis entre les collèges et les entreprises, à contribuer à revaloriser la formation technique, à favoriser une plus grande harmonisation entre les besoins des entreprises et les ressources des cégeps et, inversement, entre les besoins des cégeps et les ressources des entreprises.

Ce Centre aurait été créé grâce aux appuis dont il aurait pu bénéficier au départ tant des gouvernements fédéral et provincial, que des milieux collégial et industriel, se dotant ainsi d'une infrastructure minimale lui permettant d'assurer son démarrage. Après trois ans d'activité, le Centre aurait dû avoir fait la preuve de sa viabilité et de l'intérêt des cégeps et des entreprises à assurer sa survie pour lui permettre de poursuivre sa mission.

Malheureusement, ni le gouvernement fédéral, ni le gouvernement provincial, n'ont été intéressés au financement initial d'un tel Centre, malgré bien des discours tenus par les uns et les autres sur les liens à tisser entre le milieu collégial et le monde industriel! Comme quoi il y a souvent loin du discours à l'action concrète...

Pour le C.P.Q. cependant, il n'est toujours pas trop tard pour bien faire. Au-delà d'une conjoncture économique actuellement défavorable, ce projet est toujours justifié. Il ne manque que l'écoute gouvernementale.

PARTIE III: LE FINANCEMENT DU RÉSEAU COLLÉGIAL, PUBLIC ET PRIVÉ

Le financement des cégeps pose problème depuis un certain nombre d'années, tant dans le secteur public que privé. Ainsi, la Fédération des cégeps évaluait que le sous-financement des cégeps publics était de 96 millions en 1991-1992 (53 millions $ pour le budget de fonctionnement et 43 millions $ pour les immobilisations) et que pour l'année 1992-1993, le réseau collégial ferait encore face à un sous-financement global de 91 millions $.

Le gouvernement doit donc se pencher sur de nouvelles formules de financement de nos cégeps publics.

Doit-on, par exemple, regarder du côté des frais de scolarité? 54% des répondants à un récent sondage du C.P.Q. réalisé auprès de ses membres corporatifs disaient "oui" à une telle possibilité.

Doit-on, autre exemple, maintenir la gratuité actuelle pour les étudiants qui complètent leurs études dans les délais normaux et se montrer plus exigeants envers ceux qu'on appelle "les éternels étudiants"?

Une réflexion en profondeur s'impose à ce sujet: il en va de la qualité de l'enseignement collégial dans les années à venir.

Quant au réseau privé (dont on a très peu parlé dans ce mémoire, mais que le C.P.Q. a toujours défendu en affirmant que l'enseignement collégial privé est une composante essentielle du système scolaire québécois), de l'avis de ses principaux porte-parole, son financement étatique est inadéquat, à tel point que la survie de plusieurs établissements serait sérieusement menacée. Pourtant, le réseau collégial privé a presque doublé le nombre de ses étudiants inscrits à l'enseignement technique au cours de la dernière décennie et ses diplômés trouveraient assez facilement du travail.

Enseignement collégial au Québec, étudiants considérés à temps complet à l'enseignement technique public et privé(18)

	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Privé	5049	5431	5915	6316	7557	8369	8748	9047	9106	9131	9125
Public	60392	62053	67166	70177	68634	66418	64693	61323	59429	57060	58558

Selon l'Association des collèges du Québec, les mesures financières restrictives des années 1980 ont touché bien davantage l'enseignement privé que l'enseignement public, et ont eu pour effet de creuser l'écart entre le financement du réseau public et du réseau privé. "Tout compte fait, pour les contribuables, le coût de l'enseignement collégial dans un collège privé représente, actuellement, tout au plus 50% de ce qu'il est dans les collèges publics, alors qu'il représentait environ 60% avant 1981."(19)

Le C.P.Q. estime que le financement adéquat des collèges publics est très important, mais qu'il l'est tout autant pour les cégeps privés. Il s'agit en somme de s'assurer que les deux types d'institutions puissent répondre aux demandes des étudiants, de façon à satisfaire les besoins du marché du travail.

CONCLUSIONS

Pour le C.P.Q., malgré certaines failles évidentes, dont une formation générale parfois trop faible, l'enseignement collégial, tant pour les jeunes que pour les adultes, est un acquis pour la société québécoise. Il faut donc parler d'évolution, de consolidation, d'évaluation, de correction de tir, plutôt que de révolution ou d'abandon.

C'est d'ailleurs dans cette perspective que le C.P.Q. a voulu situer ses commentaires sur les cégeps, vingt-cinq ans après leur création, des commentaires qui se veulent positifs dans la mesure où ils visent à donner plus de crédibilité aux institutions collégiales et plus de valeur aux diplômes qu'elles décernent.

---

(18) Association des collèges du Québec
(19) Le financement de l'enseignement collégial privé, Association des collèges du Québec, février 1989.

Pour l'essentiel, ces commentaires se résument ainsi:

1) S'ASSURER QUE LES CÉGEPS SONT BIEN AU FAIT DES NOUVELLES CONDITIONS D'EMPLOYABILITÉ ET QU'ILS SONT PRÊTS À Y RÉPONDRE;

2) RENFORCER LES MÉCANISMES D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES, PARTICULIÈREMENT POUR LA FORMATION TECHNIQUE, EN FAISANT NOTAMMENT APPEL À DES REPRÉSENTANTS EXTERNES AU RÉSEAU SCOLAIRE;

3) AMÉLIORER LE PROCESSUS DE RÉVISION DES PROGRAMMES TECHNIQUES AFIN QUE CES DERNIERS NE SOIENT JAMAIS DÉPHASÉS PAR RAPPORT AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES;

4) S'ASSURER QUE LES CANDIDATS À L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ONT PRÉALABLEMENT ACQUIS UNE FORMATION GÉNÉRALE ADÉQUATE ET QUE LES COURS DU TRONC COMMUN SOIENT ADAPTÉS À L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE;

5) AMÉLIORER L'HARMONISATION DES PROGRAMMES DE FORMATION PROFESSIONNELLE DES NIVEAUX SECONDAIRE, COLLÉGIAL ET UNIVERSITAIRE;

6) DÉVELOPPER DAVANTAGE ENCORE LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS PARTOUT OÙ ELLE PEUT S'APPLIQUER EN ÉVITANT CEPENDANT LES DUPLICATIONS POSSIBLES ENTRE LES COLLÈGES;

7) RENFORCER LES SERVICES D'AIDE DE TOUTES SORTES OFFERTS AUX ÉTUDIANTS AFIN DE RÉDUIRE LES ÉCHECS ET LES ABANDONS;

8) AMÉLIORER LES LIENS ENTRE LES COLLÈGES ET LES ENTREPRISES, NOTAMMENT EN MATIÈRE DE STAGES, ET FAIRE EN SORTE QUE LES FRAIS RELIÉS À L'ACCUEIL DE STAGIAIRES SOIENT ADMISSIBLES AU CRÉDIT D'IMPÔT À LA FORMATION;

9) CRÉER UN CENTRE DE LIAISON CÉGEPS-INDUSTRIES;

10) AMÉLIORER LE FINANCEMENT DES RÉSEAUX PUBLIC ET PRIVÉ DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL.

comm. formation technique

• • •

C.P.Q.
Octobre 1992

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
4e trimestre 1992